

Annexe II b
Règlement d'examen

Spécialité de baccalauréat professionnel Technicien en chaudronnerie industrielle		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, C.F.A. ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public			Voie scolaire dans un établissement privé, C.F.A. ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle Enseignement à distance		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Coef.	Unités	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique	3							
Sous-épreuve E11 : Mathématiques et sciences physiques	2	U11	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	C.C.F.	
Sous-épreuve E12 : Travaux pratiques de sciences physiques	1	U12	Ponctuel pratique	45 min	Ponctuel pratique	45 min	C.C.F.	
E2 : Épreuve technique	6							
Sous-épreuve E21 : Analyse et exploitation de données techniques	3	U21	C.C.F.		Ponctuel pratique	3 h	C.C.F.	
Sous-épreuve E22 : Élaboration d'un processus de fabrication	3	U22	C.C.F.		Ponctuel pratique	3 h	C.C.F.	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	8							
Sous-épreuve E31 : Suivi d'une production en entreprise	2	U.31	C.C.F.		Ponctuel oral	30 min	C.C.F.	
Sous-épreuve E32 : Lancement et conduite d'une production	3	U.32	C.C.F.		Ponctuel pratique	3 h	C.C.F.	
Sous-épreuve E33 : Réalisation : - Fabrication, assemblage - Réhabilitation	3	U.33	C.C.F.		Ponctuel pratique	10 h	C.C.F.	
E4 : Épreuve de langue vivante	2	U4	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	C.C.F.	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie								
Sous-épreuve E51 : Français	3	U51	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	C.C.F.	
Sous-épreuve E52 : Histoire et géographie	2	U52	écrit	2 h	écrit	2 h	C.C.F.	
E6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	1	U6	C.C.F.		Ponctuel écrit	3h	C.C.F.	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	1	U7	C.C.F.		Pratique		C.C.F.	
Épreuve facultative (1) Langue vivante		UF	Oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Oral	20 min

(1) Seuls les points excédant dix sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.